



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

N° 4355 / VP / DPAM

DIRECTION POLYNÉSIENNE  
DES AFFAIRES MARITIMES

Papeete, le 05 OCT. 2022

*La Directrice*

*Affaire suivie par :*  
*Bureau Juridique et des Etudes*

**Objet :** **Modification de Consultation Téléservices n° 2022-01-VP-DPAM** - Analyse des risques des téléservices et audit technique « IHITAI » et « ESCALES ».

**Réf. :** Lettre de consultation n°4329/VP/DPAM du 03 octobre 2022 transmise par courriel du 03 octobre 2022.

Par suite d'un changement de circonstances récent dans le développement des téléservices « ESCALES » et « IHITAI », la lettre de consultation n°4329/VP/DPAM du 03 octobre 2022 est modifiée comme suit :

- A l'article 3 « **PRESTATIONS DEMANDEES** », après « **Phase 1 : Les analyses des risques** », le paragraphe : « *Idéalement la prestation doit se dérouler pour une mise en service du volet téléservice « ESCALES » entre novembre et décembre 2022 et du volet téléservice « IHITAI » début janvier 2023* »,

est remplacé par le paragraphe suivant :

*« Idéalement la prestation doit se dérouler pour une mise en service du volet téléservice « ESCALES » en fin janvier 2023 et du volet téléservice « IHITAI » en fin mars 2023 ».*

Le reste de l'article 3 demeure inchangé.

- A l'article 5 « **DUREE DU MARCHÉ ET DELAI D'EXECUTION** », dans le premier paragraphe, la phrase : « *La cible d'ouverture du front office du téléservice « ESCALES » est entre novembre et décembre 2022 et celle pour le téléservice « IHITAI » est janvier 2023.* »,

est remplacée par la phrase suivante :

*« La cible d'ouverture du front office du téléservice « ESCALES » est fin janvier 2023 et celle pour le téléservice « IHITAI » est fin mars 2023 ».*

Le reste de l'article 5 demeure inchangé.

Pour la présente consultation, les entreprises concernées sont invitées à présenter leur candidature et leur offre par courriel (à l'adresse suivante : robin.cordier@administration.gov.pf)

avant **le lundi 24 octobre 2022 à 11 h 00 (heure de Tahiti)**,

selon les modalités fixées dans la présente lettre de consultation, et comportant les pièces et documents requis qui y sont listés, dont notamment le formulaire d'engagement et le formulaire DPGF dûment remplis, datés et signés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Vice-Président, et par délégation



Catherine ROCHETEAU